

Agde, le 2 décembre 2022

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
REUNION DU 30 Novembre 2022**

A - VIE QUOTIDIENNE

Entretien Propreté :

Centre-port, place du Globe :

1. Passages Colbert et Vauban : il a été constaté, cet été, un nettoyage nettement insuffisant. Passage Vauban, il est possible d'utiliser une petite balayeuse.

Réponse :

Nous utilisons bien évidemment une balayeuse pour effectuer ce nettoyage toutes les semaines, Il est préférable d'avertir sur le moment via le numéro vert plutôt.

2. Passage Colbert : le distributeur de sacs pour déjections canines n'est plus approvisionné depuis un mois, malgré de nombreuses demandes. Comme pour la propreté de l'ensemble du centre-port, la société NICOLLIN est loin de donner satisfaction dans ses prestations de service.

Réponse :

Le distributeur de sacs canins est défectueux d'où un problème de remplissage.

3. Passage Colbert : la rampe au départ de la rue des Chandelles est en partie descellée.

Réponse :

Une intervention aura lieu de début d'année 2023.

4. Quand aurons-nous des bancs sur les principaux quais ?

Réponse :

Les bancs sont en voie de réception après la commande passée par la ville et seront installés par la ville assistée par la SODEAL si besoin.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous donner une programmation quant à leurs installations.

5. Il serait bien que le propriétaire de la Grande roue mette des bacs avec des plantes et des fleurs autour de son attraction, cela calmerait ceux qui sont contre.

Réponse :

Nous avons déjà alerté le propriétaire sur ce sujet un rappel sera fait.

6. Merci pour le reprofilage du trottoir devant la résidence le Pharo qui permettra d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

Réponse :

Une visite sur site sera programmée.

7. Cette même copropriété a investi dans un dispositif de caméras pour améliorer sa sécurité, et a rénové actuellement la partie visuelle de la passerelle. Que prévoit la municipalité pour le remplacement de ces grilles dangereuses qui séparent le domaine privatif des quais ?

Réponse :

La ville propose de bâtir un muret en remplacement des grilles.

8. Allée des Tamaris, l'aplanissement du talus devrait limiter le ravinement qui obstrue le réseau d'eau pluviale. Nous avons proposé des plantations et/ou de poser de poser une rangée de blocs de décoration au-dessus de l'existant. Qu'est-il prévu pour finaliser cet aménagement ?

Réponse :

Un projet de plantation et de reprofilage du talus est en cours de réflexion, il devrait être réalisé avant le printemps.

9. Merci encore pour la généralisation du modèle de renfort des poteaux du garde-corps de la passerelle du quai des Phéniciens qui se trouve ainsi sécurisée.

10. Préservation du bâti : les travaux d'étanchéité sur la passerelle quai des Phéniciens ont commencé au-dessus des locaux de la Sodéal, est-il prévu de recouvrir la chappe ciment ?

Réponse :

L'étanchéité de la première partie de la passerelle Phéniciens a été réalisée par la ville, les travaux sont terminés. Une dalle en béton balayé a été réalisée sur la nouvelle étanchéité.

11. Sécurité et préservation du bâti. La résidence le Pharo entreprend dès l'automne 2022, la réfection des terrasses situées devant la passerelle. Des infiltrations importantes dues aux défaillances structurelles du complexe d'étanchéité passerelle persistent et provoquent des infiltrations d'eau au rez-de-chaussée des bâtiments. Que prévoit la municipalité pour poursuivre l'entretien de la passerelle du quai des Phéniciens ? L'entretien du revêtement de sol de ce même ouvrage est-il bien pris en considération ?

Réponse :

Les travaux d'étanchéité sur le quai des phéniciens ont été réalisés suite à la mise en œuvre des nouveaux locaux de la sodéal ; à ce jour il n'est pas prévu que l'ensemble du linéaire soit repris.

12. La réfection des enrobés des trottoirs depuis l'impasse du Cabestan jusqu'au bout de la rue des Sergents, allée des Tamaris et cours des Gentilhommes est-elle programmée ?

Réponse :

Non, la priorité des investissements trottoirs sur 2023 est la rue du Chevalier d'Alphonse ainsi que des portions les plus dégradées de l'avenue de sergents

13. Le secteur à proximité de la zone technique du quai des Phéniciens et de la rue des Sergents mérite de disposer d'une caméra de surveillance, son installation sera-t-

elle réalisée en 2023 ?

Réponse :

Cette caméra, dont nous avons déjà discuté précédemment, ne fera pas partie des priorités 2023. Elle ne serait mise en place fin 2023, que si le budget le permettait une fois les caméras prioritaires mises en place.

14. Les chemins de la Pinède autour du musée sont à reprendre car très endommagés. Idem pour tous ceux se trouvant dans le même secteur.

Réponse :

Des réparations ponctuelles seront engagées

Mont Saint-Martin :

15. Pour la 3ème fois, nous vous signalons la dégradation de la chaussée rue des Gallo-Romains au débouché sur l'avenue du Surintendant, 50 mètres avant le stop, cette dégradation a été entourée de blanc fin 2020, sans travaux, puis 1 an après de rouge toujours sans travaux de réfection. Une autre bosse commence à sa former, quand ce morceau de chaussée sera-t-il réparé ?

Réponse :

Ces travaux seront bien réalisés en 2023

16. Dans la rue des Gallo-Romains, au niveau du n°9, des grilles sont mal calées et le bruit de voiture à chaque passage gêne les riverains, merci de les contrôler.

Réponse :

Une intervention sera réalisée très prochainement.

Mont Saint-Loup, Pinède :

17. Les trottoirs, côté impair de l'avenue de la Butte sont en très mauvais état, il y a lieu de prévoir leur réfection.

Réponse :

Une estimation sera réalisée et proposée à l'arbitrage.

18. Nous revenons sur les rampes en béton beaucoup trop raides qui ont été faites allée cavalière, à l'intersection de la rue du Picpoul, et demandons encore une fois que des rampes soient installées pour permettre aux gens âgés ou handicapés de mieux les emprunter. Les piétons âgés sont nombreux en cet endroit, les cyclistes beaucoup moins, et l'installation de ces rampes dont il faudrait adoucir la pente ne serait en aucune manière un danger pour eux.

Réponse :

Une étude sera réalisée.

19. Un peu plus bas, sur cette même allée Cavalière existe un boulodrome trop petit en en mauvais état, les boulistes qui le fréquentent sont de plus en plus nombreux car de plus en plus de gens habitent au Cap à l'année. Il serait donc souhaitable de l'agrandir et surtout de l'entretenir.

Réponse :

Au vu du nombre très important de boulodromes sur la commune, il n'est pas prévu de transformation de l'existant. Concernant l'entretien, une équipe des sports se rendra

sur place pour évaluer ce qu'il convient de faire.

Môle, Clape, Flânerie :

20. Les copropriétaires de la résidence de la Mer se plaignent du désordre occasionné par l'absence de panneaux d'interdiction de stationner et de l'état de la chaussée impasse des Pêcheurs. Quand sera rénovée cette voie ?

Réponse :

Un panneau sera implanté.

L'enrobé sera refait durant le 1^{er} trimestre 2023.

21. Une demande forte consiste en l'installation de bancs particulièrement sur la promenade le long de la mer entre le Môle et la Roquille.

Réponse :

Des bancs seront installés avant la saison prochaine.

22. Le mécontentement est général sur le quartier du Môle, la Flânerie, place du Môle, aussi bien chaussées que trottoirs, et même la plage qui ne semblent pas être nettoyés régulièrement.

Réponse :

. Concernant l'allée de la Flânerie et le quartier du Môle, un dossier vous sera présenté sur la deuxième partie de la réunion « Grands Travaux ».

. Concernant la propreté : nous vous transmettons la programmation du nettoyage des plages :

Planning cribleuse Môle/Roquille en saison estivale :

- la cribleuse nettoie la Roquille tous les jours en semaine, puis, deux week-end par mois (1 week-end sur 2 dû au repos obligatoire du chauffeur.)

- la plagette qui relie la Roquille au Môle ne peut être criblée mécaniquement car le sol est meuble et très instable, et de toute façon, constituée exclusivement de coquillages et de galets.

- le mole quant à lui est nettoyé à la machine quand cela est possible, au vu de la fréquentation nocturne de nombreux jeunes vacanciers qui squattent la plage ne permettant pas d'y travailler en toute sécurité dès 4 heures le matin.

Je tiens à rappeler que ces plages sont, de toute façon, nettoyées manuellement tous les jours 7 jours sur 7 à partir de 8 heure par une équipe de saisonniers encadrés d'un agent titulaire.

23. La conduite dans certaines rues ou avenues tient du slalom à cause des nombreux trous ou à contrario des chaussées soulevées.

Réponse :

Nous travaillons sur un programme pluriannuel d'entretien voirie, les rues sont réparées en fonction du caractère dangereux ou dégradé des revêtements. Des visites de terrain sont effectuées chaque mois pour arbitrer les priorités.

Les représentants des quartiers peuvent apporter plus de précisions, la question est un peu généraliste.

24. Est-il possible de mettre des ralentisseurs sur le boulevard des Gentilhommes, au niveau de la passerelle de la Flânerie, là où se trouve un passage pour piétons, les

voitures arrivent trop vite à cet endroit ?

Réponse :

Un comptage sera effectué.

25. Rue de la Flânerie, tout se dégrade, sans parler de l'ancien palais des congrès, il serait souhaitable que nos élus aillent la visiter sur toute sa longueur et se rendent compte de l'état des sols. M. le maire s'était engagé à refaire la Flânerie dans son dernier programme de campagne, où en est-on des études de réhabilitation ?

Réponse :

Un projet de réhabilitation est en cours d'étude ; nous avons une étude préliminaire sur la mise en accessibilité. Nous sommes à la phase de diagnostic sur les sujets des AOT et droit de terrasse. Un budget étude et travaux a été alloué.

Le sujet sera abordé en deuxième partie de la réunion.

26. Quel est l'avenir de l'ancien palais des congrès ?

Réponse :

Dans l'immédiat, il reste inopérant et propriété de la ville ; nous sommes dans l'élaboration d'un nouveau projet.

Vieux port, falaises, îles des pêcheurs :

27. Une remarque sur les trottoirs, ceux de la rue des 2 Frères impraticables des 2 côtés, car trop étroits avec en plus, un côté avec des lampadaires. Impossible pour les personnes à mobilité réduite d'y circuler en fauteuil roulant, idem pour les poussettes. Du coup, tout le monde se balade au milieu de la chaussée très fréquentée en saison. La rue doit être refaite prochainement, après la fin des travaux de la nouvelle résidence. Serait-il possible de repenser les trottoirs, comme la rue est à sens unique, avoir un trottoir plus large d'un côté sans lampadaire, ces derniers étant positionnés de l'autre côté. Pendant la même opération, il doit être possible d'enterrer le réseau EDF et celui du téléphone.

Réponse :

Une étude sera faite.

28. Le passage pour piétons dans la rue de la Roubine et angle de l'avenue de la Jetée est à repeindre car la visibilité est réduite à cet endroit.

Réponse :

Une repasse peinture sera programmée.

29. Les déchets du feu d'artifice ne sont toujours pas ramassés sur la jetée.

Réponse :

Après chaque feu d'artifice, des piqueurs du service des plages interviennent dès le lever du soleil. Tous les micro-déchets ne pouvant être collectés, sont biodégradables. Il est à noter que le nombre de feux d'artifice sera réduit en 2023 pour des mesures d'économies. 7 Feux seront tirés à la place de 12.

30. Il manque une poubelle sur la même jetée.

Réponse :

Une intervention sera programmée rapidement.

31. Beaucoup d'automobilistes sortent du parking de la Plagette en sens interdit. Il serait souhaitable de rendre plus visible le panneau de sens interdit.

Réponse :

La signalisation sera renforcée.

32. Plage de la Falaise (aujourd'hui plage de la dalle), cette doléance a été présentée en février 2022, mais elle est beaucoup plus ancienne. En effet depuis 4 à 5 ans, et à maintes reprises, élus et directeurs de service sont venus sur le site. Ils convenaient unanimement qu'il y avait lieu d'intervenir sur les zones à risques et réhabiliter cet espace naturel sans le modifier bien sûr ! L'inspection envisagée en mars a-t-elle eu lieu ? Si oui, peut-on en avoir le résultat ?

Que dit la DDTM ?

Très franchement, cette plage est à l'image de son environnement terrestre, c'est à dire à l'abandon. C'est la première zone de baignade de la falaise proprement dite, elle est très fréquentée.

Réponse :

Cette plage de par sa situation ne peut faire l'objet que de travaux manuels. L'accès aux divers engins est impossible dorénavant car la DDTM refuse l'aménagement d'une piste d'accès à la plage. Une opération de nettoyage et de retrait des divers résidus sera réalisée dans le cadre d'une opération de chantier d'insertion.

SICTOM :

33. Contrairement aux réponses formulées dans le CR de la réunion du 10/11/2021, les conteneurs à ordures ne sont pas systématiquement positionnés sur les emplacements spécialement dédiés dont le marquage au sol a totalement disparu. Du coup cette nouvelle mesure sensée faciliter le travail des éboueurs et qui a été mise en place depuis 2 ans ne semble plus pratiquée dans nombre de résidences de l'avenue de la Butte, dont les Agathines.

Réponse :

Point de ramassage Avenue de la Butte :

Notre méthodologie de travail veut que pour les résidences le point de rassemblement des bacs à la collecte se situe obligatoirement devant la résidence (bacs roulants en quantité importante et éloignement important d'une résidence à l'autre). Le lieu de présentation du bac existe depuis que les résidences disposent des bacs roulants dans leur enceinte. Le point de présentation des bacs est connu des agents de collecte et des sociétés en charge de sortir les bacs de ce fait le marquage à la peinture n'est pas forcément nécessaire.

34. La mise en place d'un tri sélectif au sein de chaque résidence devait être à l'étude par les services concernés, nous attendons un point d'étape sur ce sujet.

Réponse :

Mise en place du tri dans les résidences du CAP D'AGDE.

A ce jour sont désormais concernés par le tri des emballages ménagers recyclables, avec des contenants adaptés aux problèmes techniques rencontrés (conteneurs enterrées, conteneurs aériens et bacs roulants avec couvercles operculés), les résidences ci-dessous :

- Résidence LE PHARO - Avenue des sergents
- Résidence LA BELLE CREOLE - Rue Allengry
- BAIA SABLHOTEL - Allée de la Flânerie
- LES INDES GALANTES - Rue de la Garnison
- Les maisons individuelles du Môle (rue de la Garnison, rue du Vieux Môle, rue du Front de Mer et rue des Pêcheurs)
- LES RAISINS D'OR - Rue du Labech
- LES ROCHES ROUGES - Rue des Vaisseaux
- ICONIC - Avenue des sergents
- NEMEA - Avenue des sergents
- LE CLOS SAINT MARTIN - Rue Volvire de Brassac
- LE GENOIS - Rue Volvire de Brassac
- LE PANORAMIC 1 et le PANORAMIC 2 - Avenue du Passeur Challiès.
- AVANT PORT - Avenue de la Jetée
- ARTIMON - Avenue de la Jetée
- MARINE - Avenue des Iles d'Amérique

Les services du SICTOM font une étude sur un grand nombre d'autres résidences pour lesquelles le travail à ce jour n'est pas finalisé.

SODEAL :

35. L'entretien du toit-terrasse du bâtiment sanitaire dédié aux plaisanciers, situé sur le parking, avenue de la Jetée est-il programmé ?

Réponse :

Si vous parlez du local situé sur le parking Bannière, sa fonction n'est plus un sanitaire mais un local à stockage. Il n'est pas prévu de traiter le toit-terrasse.

36. Prévoir la pose de panneaux indicateurs pour les toilettes de Port Ambonne et du parking qui le jouxte.

Réponse :

Nous prenons bonne note de cette remarque en rappelant qu'il s'agit de sanitaire et parking réservés aux plaisanciers.

37. Lieu phare du centre-port, la rénovation des quais du Beaupré, de la place du Globe et de la Trinquette devaient faire l'objet de travaux de rénovation, entrepris par la Sodéal, puis arrêtés la veille du confinement. La pandémie semble terminée, mais plus rien ne se passe. Un budget a été alloué pour ces travaux qui devraient pouvoir se poursuivre. Nous attirons votre attention sur les escaliers en piteux état qui mènent à la place du Globe, l'accès pour les personnes à mobilité réduite est inexistant. Qu'est-il prévu pour la rénovation de ce secteur ?

Réponse :

Une étude sera réalisée sur l'accessibilité.

VILLAGE NATURISTE :

38. Dans le cadre du projet de réhabilitation de la friche à l'entrée du village naturiste en cours, le nouveau promoteur maîtrise t'il tout le foncier ? Ce futur projet étant inscrit dans une future modification du PLU, avez-vous une date prévisionnelle ?

Réponse :

Le projet de réhabilitations néréides est porté par un promoteur qui maîtrise tout le foncier. La modification n°2 du PLU en cours d'instruction validera ce projet. La modification devrait être opérationnelle fin du premier trimestre 2023.

39. Dans le cadre de l'aménagement des hauts de plage, le désaccord entre l'Etat (gestionnaire du DPM et le service d'ABM) nécessitant un arbitrage, une date a-t-elle été fixée ?

Réponse :

L'arbitrage entre les différents services de l'Etat (DDTM et ABF) n'a pas encore été rendu car la DDTM attendait les conclusions de la mission du Gouvernement réalisée cet été et qui avait notamment comme sujet d'étude le maintien en place des lots de plage et ce pour l'ensemble des communes littorales de l'Hérault. Les conclusions de cette mission n'ont pas encore été communiquées aux communes.

40. A la question posée depuis deux ans sur l'accès des handicapés doit être étendu à des handicaps multiples, avec un équipement similaire à ceux faits sur d'autre plages, vous nous avez répondu qu'il n'est pas envisagé de mettre d'autre équipements que le fauteuil « Tiralo » équipant déjà le poste de secours. Il serait de bon aloi pour les nombreux handicapés parmi les 50 000 résidents du village, en été, de revoir votre position.

Réponse :

La mise en place d'un nouveau pôle PMR identique à celui de la plage de la Roquille sur une autre plage de la commune n'est toujours pas envisagée.

41. Vous deviez programmer, courant mars, une visite pour procéder à l'étude du stationnement des motos et autres 2 roues dans la continuité du quai Jean Vila sur le parking existant déjà. Cette réunion a-t-elle eu lieu ? Si oui, quelles sont les décisions prises ?

Réponse :

Un emplacement dédié pourra être réalisé sur le parking en face du quai J Vila

42. Enfin, la cession de l'emprise du domaine public au groupe Angelotti a été voté au dernier conseil municipal. Une signature définitive devait intervenir avant le 15 novembre 2022. Dès maintenant avez-vous déjà avancé des dates de concertation pour :

- Le démarrage des travaux de la Saline.
- La présentation du projet de travaux du boulevard des matelots.

Réponse :

Nous attendons un retour des services instructeurs.

43. Le nouveau site de téléphonie mobile au niveau du rond-point de Port Ambonne a été validé par la ville. Avez-vous validé le type de pylône qui sera installé suite à la présentation des visuels ?

Réponse :

Le type de pylône envisagé pour ce site est de type mât de bateau. A ce jour, l'opérateur FREE Mobile n'a pas transmis les derniers visuels d'intégration et de

présentation de ce site.

44. Nous reprenons notre propos de 2021 et de notre comité de quartier du 1er trimestre 2022 : « le problème du recul du littoral et de la disparition des plages est à terme une réalité. Les dunes disparaissent, notamment lors de la construction des terrasses des hauts de plage, cette disparition provoque l'entrée de sable dans les appartements, lors de forts coups de vent. Une étude doit être menée pour étudier, selon l'évolution des techniques, des solutions pour sauver notre plage, nous souhaitons rejoindre l'équipe de travail et de réflexion qui doit être créée ».

Réponse :

Un suivi de trait de côte est réalisé par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et ce dernier a permis de constater que la plage d'Ambonne avait augmentée de 30 % entre 2008 et 2020. Il n'est pas envisagé, à ce jour, la mise en place d'une équipe pour travailler sur la protection de cette plage.

45. Le stationnement rue des Néréides sur la voie verte ainsi que sur la partie P1 où a été créée le nouveau trottoir est interdit. Mais durant tout l'été, de nombreuses voitures y ont stationné gênant la circulation et le cheminement des piétons. Ceci est la conséquence d'absence de panneaux d'interdiction de stationner et du manque de contraventions rédigées ou de rappel à la loi.

Réponse :

La signalisation mise en place dans l'avenue des Néréide est suffisante via son tracé au sol ; concernant la verbalisation, la police municipale a effectué 270 verbalisations au cours de l'été, et la police nationale une bonne centaine.

46. La rampe des handicapés le long du restaurant l'Horizon qui amène à la plage est devenue une friche et de fait, un amas de détritrus, il est nécessaire de procéder à la fin de son aménagement.

Réponse :

Les travaux de nettoyage de cet espace vont être réalisés ainsi que la finition des murets.

47. Que vont devenir les paillotes qui se trouvent sur la plage naturiste ?

Réponse :

Le projet de demande de concession de plage Etat / Commune proposé par la Ville maintient les trois lots de plage existants. Toutefois, il est nécessaire de connaître les conclusions de la mission du Gouvernement pour connaître précisément le devenir de ces lots de plage.

48. Il y a un bout de ferraille qui dépasse rond-point Amphitrite.

Réponse :

Une intervention sera programmée très rapidement.

49. Nous renouvelons notre demande concernant le rond-point de (Hôtel Eve) qui est de reposer le centre de ce rond-point qui a été enlevé pour réparation, et qui, n'a jamais été remis en place malgré les promesses faites.

Réponse :

Le centre de ce rond-point sera repositionné avant la saison.

50. Rond-point du bout de l'avenue des Néréïdes, une borne blanche et une rouge descellée.

Réponse :

Nous interviendrons très rapidement.

POLICE MUNICIPALE :

51. Avez-vous un écho du « vacarme » engendré par le camping de la Clape, tous les soirs durant les deux mois d'été ?

Réponse :

Nous avons eu l'écho effectivement ; il s'agissait d'une animation hebdomadaire pour l'accueil des nouveaux arrivants au camping. Le problème a été réglé avec son directeur au cours de l'été et ne devrait plus se reproduire la saison prochaine.

52. Il y a toujours autant de bruit au village naturiste, les après-midi MOUSSE continuent accompagnées de chansons ordurières.

Réponse :

Je rappelle que les établissements professionnels sont du ressort de la police nationale et de l'agence régionale de santé.

Pour autant, en partenariat avec la police nationale nous avons fait stopper les animations organisées par un établissement quai J Vila qui ne respectait pas la réglementation. L'établissement qui organise les après-midi mousse a été contrôlé par la police nationale et a reçu un avertissement de la Préfecture : pas de récidive constatée.

DENOMINATION ET REHABILITATION DE L'ALLEE HENRI MARTIN GRANEL :

53. Doléance déjà présentée en mars 2022 (une étude devait être menée, sauf erreur, nous n'avons pas eu de retour sur les résultats de ladite étude).

H.M GRANEL, enfant du pays, né à la Livinière, est un architecte de formation qui s'est illustré en tant que sculpteur et Maître-verrier.

Il a collaboré avec Jean Le Couteur, l'architecte du Cap. On lui doit notamment la rose de vents en mosaïque de la place des Gabelous qui a d'ailleurs été récemment lustrée.

Le Cap, station balnéaire comporte des endroits magnifiques, l'allée MH Granel en est un. Mais, même la plaque située au croisement avec la rue des Grenadiers et portant le nom de MH Granel a disparu. Cette voie, sorte de « calade » entièrement piétonnière du musée de l'Ephèbe jusqu'à la rue du Corps de Garde et le Môle.

Elle enjambe l'avenue des Hallebardes grâce à une passerelle. Sa longueur totale est de 750 mètres. Elle sépare les zones de la Clape, de la Roquille de celles de la Flânerie et du Port. L'Allée des Amourettes qu'elle coupe en son milieu autorise des mobilités douces en direction des aires de stationnement et du camping.

Ce lieu magnifique, est en déshérence au sens de gros manque de soins.

Les murets en basalte dégradés par le temps pourraient être refaits par un chantier d'insertion comme cela a été fait sur le front de mer et au Mazet situé sur le parking de l'avenue de la Jetée. C'est certes un peu de travail mais le coût apparaît faible et cela préserve ce type de patrimoine communal.

Le problème majeur se situe au plan de la dévégétalisation. De vastes surfaces de terre (plus de 8) ressemblent au désert de Gobi ou du Kalahari et constituent entre autres, de vastes canisettes ou poubelles. La terre entraînée par les eaux pluviales recouvre le chemin, d'autant qu'il n'y a aucun caniveau. Les services de l'Agglomération disposent du savoir-faire pour replanter ces espaces naturels de notre environnement.

Réponse :

- Pour les murets en basalte le projet de rénovation sera proposé dans le cadre des chantiers PLIE.
- Pour la revégétalisation il y a aura des plantations arbustives avant le printemps sur un premier tronçon (entre la passerelle et la rue des grenadiers) afin d'assurer un suivi de reprise de plantation correct) Tout ne sera pas recouvert, les pins ayant pris beaucoup de volume, ils gênent la photosynthèse nécessaire au bon développement des arbustes plantés dessous.

ESPACES VERTS :

54. Rue d'Orion, une partie des rejets des lauriers tiges a été enlevée avant la saison, le reste n'a pas été coupé, aujourd'hui, une partie d'entre eux dépasse le 1,50 m.

Réponse :

C'est un oubli, l'intervention sera réalisée rapidement, avant la réunion du 30 novembre.

55. Question déjà posée en point 8.

56. Passage Colbert, espaces verts de la rue des Chandelles au quai Saint-Martin. Comme a pu le constater récemment la Direction de ces espaces, il est nécessaire de procéder à une réfection de ce lieu qui a été, il y a quelques années, un « havre » de verdure. Espérons que les engagements pris sur le terrain soient tenus : replantations et enlèvement des végétaux devenus inutiles.

Réponse :

Nous tiendrons les engagements pris lors de la visite de terrain, des plantes couvre-sol vont être plantées et les arbres morts enlevés avant le printemps.

57. Mettre l'accent sur l'élagage préventif afin d'éviter tout risque d'accident.

Réponse :

Un contrôle régulier des arbres est en place dans le cadre de la gestion du Patrimoine Arboré, si lors de ces contrôles un problème est révélé une intervention est programmée. Il ne peut y avoir une intervention préventive sur les 41000 arbres de la CAHM.

58. Peut-on végétaliser la descente handicapée de Port Nature 1 ?

Réponse :

La réponse a été apportée à la question 46.

DIVERS :

59. A une demande d'extension du nombre des bornes de recharge pour véhicules électriques, M. le maire avait déjà identifié ce déficit et souhaitait y remédier.

Or, point de nouvelles installées depuis ! Pourrait-on disposer d'un bilan quantitatif sur ce sujet ?

Réponse :

Actuellement, il existe des bornes publiques, gérées par Hérault Energies, au niveau des parkings Catalogne – Gallois et Coquille – Soullières et dans la rue du Commandant Louis Villarem. Des nouvelles bornes seront mises en place sur le parking du Golf à la fin du chantier de mise en place des ombrières photovoltaïques. Un projet de mise en place d'une nouvelle borne au niveau du Village Naturiste est actuellement à l'étude.

60. L'office de tourisme peut-il faire éditer un document de petite taille mentionnant uniquement les pistes cyclables à distribuer au grand public, dans tous les points info, voire même sur le grand panneau lumineux à l'entrée du Cap.

Réponse :

Nous vous apporterons la réponse dès que nous aurons un retour du service concerné.

61. Le transfert du petit marché de la place Racine au Mail ne nous paraît pas être une bonne idée pour des raisons de propreté du sol. Ce site va vite se dégrader, dommage pour l'environnement.

Réponse :

En effet, cette question nous a déjà été posée et il s'avère que nous allons être très attentif à cela. Pour des raisons de sécurité et de propreté il est question également de changer les bornes à l'entrée de Iconic.

62. Sécurité du fonctionnement des réseaux d'évacuation, l'automne est là, les feuilles mortes aussi, quelle est la fréquence de nettoyage des regards et des portions de réseaux d'eaux pluviales ?

Réponse :

Le nettoyage s'effectue après la saison.

Aussi, après de fortes pluies, les équipes des services techniques tournent sur les points sensibles de la ville pour surveiller et voire nettoyer les entrées du réseau pluvial encombré.

63. Incivilités : non-respect des dispositifs de collectes des ordures ménagères et location de biens en surnombre. Les efforts d'information ne sont malheureusement pas généralisés.

Quels moyens la municipalité pourrait-elle mettre à la disposition des conseils syndicaux et des syndicats pour freiner cette expansion coûteuse pour la collectivité, en sachant qu'aucune de ces entités n'a l'obligation, ni le moyen d'éduquer.

Réponse :

Effectivement, il existe des difficultés de gestion des conteneurs avec les locations opérées par les propriétaires privés qui se multiplient.

Nous n'avons pas de listing sur lequel s'appuyer pour communiquer sur le mode de gestion des conteneurs.

Les syndicats et les bailleurs en général s'adressent à nous si besoin de communication et maintenant l'affichage étant obligatoire dans les parties communes des résidences.

64. Sanitaire : dératisation, désinsectisation, les blattes proviennent des égouts et sont marqueuses d'un manque d'hygiène. Les rats prolifèrent partout, quel est le programme de dératisation ?

Réponse :

Il y a 3 campagnes de dératisation par an. Octobre et Novembre – Février et Mars – Juin et juillet.

65. Il existe une demande forte d'installation d'abribus sur l'ensemble de la station. Nous avons déjà demandé, sans succès, que celui se trouvant rond-point des Comptoirs Grecs (arrêt supprimé depuis plusieurs années) soit déplacé cours des Gentilshommes, à hauteur du musée, là où se trouve le nouvel arrêt. Il est aussi à noter que les usagers se plaignent du manque de bus le dimanche.

Réponse :

Les abris de voyageurs sont des mobiliers qui ne dépendent pas de la compétence transport de la CAHM, ils dépendent de la compétence "mobilier urbain" de la commune.

L'abri mentionné aurait dû être supprimé à la fin des travaux de réfection de l'entrée du Cap, un oubli est certainement la cause de sa présence depuis tout ce temps. Il n'est pas prévu de replacer un mobilier vieillissant et mal en point sur un aménagement tout neuf. La CAHM mène, actuellement, avec la coopération de notre prestataire Kéolis une campagne de verdissement des arrêts de bus. Cela consiste à planter un arbre à un arrêt de bus, plutôt que de mettre un mobilier, qui pourra faire profiter de son ombre les personnes qui attendent les transports lorsque les chaleurs commenceront.

L'arrêt "Musée - Centre Cap" est un emplacement correct pour y implanter un arbre. Les services du dimanche sont effectivement réduits lors de la période hivernale, la situation économique actuelle ne nous permet pas de rajouter des services dont nous ne sommes pas certains qu'ils seront utilisés. A l'heure actuelle les données de fréquentation montrent que ces services ne rencontrent pas la clientèle attendue... Certaines rotations se faisant presque à vide. Nous travaillerons lors des changements d'horaires à trouver un moyen de mieux répartir l'offre du dimanche.

66. Economies d'énergie sur la commune : que prévoit la municipalité ?

Réponse :

Ce sujet sera abordé en réunion.

DEPARTEMENT 34 :

67. Concernant la salubrité publique en général, il conviendrait de solliciter le Département afin que des personnels soient régulièrement dépêchés, notamment en saison lors de l'accroissement de la population, afin de nettoyer les abords et les accès de la station (RD 612) dont les fossés sont souillés de déchets non dégradables (bouteilles plastique, canettes aluminium ...), il y va de l'image que se font les touristes qui arrivent sur notre commune.

Réponse :

Compte-tenu de l'important linéaire à entretenir, les équipes de l'agence ne peuvent pas augmenter la fréquence de passage sur la RD612 à la saison estivale si ce n'est au détriment d'autres secteurs.

68. La bretelle de sortie du Cap vers la RD 612, en direction de Béziers est extrêmement dangereuse parce qu'une majorité de conducteurs ne respectent pas les panneaux AB3a et AB3A+M9c « CEDEZ LE PASSAGE » qui y sont implantés. Ne peut-on pas remplacer le deuxième nommé par le même doté de leds clignotants ?

Réponse :

La signalisation en place est réglementaire, il n'est pas prévu la mise en place de panneaux spéciaux : il s'agit avant tout d'un problème de comportement même avec des leds, la signalisation ne sera pas respectée.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES :

1) Dans le paragraphe "vieux port, falaises, îles des pêcheurs", pose des barrières inox sur la falaise, sécurité : quand est-il de la commande annoncée en mars 2022 ? Quand les derniers mètres de la barrière seront-ils effectivement posés ?

Réponse :

Concernant les câbles de protection de la falaise, ils seront positionnés en début d'année. Nous avons reçu tout le matériel.

2) Giratoire du bas de la rue de la Garnison : quand ce terre-plein sera-t-il aménagé comme il le mérite et le mérite le quartier ?

Réponse :

On va essayer une végétalisation avec des arbustes adaptés aux conditions très sèches et aux embruns pour la fin de l'hiver.

3) Dans le § divers, dénomination des voies : merci de nous tenir informés de l'évolution de cette opération.

Réponse :

Madame Chantal GUILHOU vous apportera la réponse au cours de la réunion.

Questions orales :

- souhait de voir un panneau à la sortie des plages incitant les vacanciers à remporter leurs déchets.

SECURITE

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Domaine « code de la route » : 21- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 40- Domaine « Délinquance de voie publique » : 19- Domaine « Divers » : 98- Domaine « environnement » : 164 |
|--|

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux / Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

<u>ETUDE DE REHABILITATION DE LA FLANERIE / LE MOLE</u>
--

La ville a engagé depuis presque 4 ans, l'étude d'un projet global de réhabilitation du quartier du Môle, de la Flânerie et de l'ancien Palais des Congrès du Cap d'Agde. L'étude du Môle et son visuel, ont été présentés en 2020 alors que la reconversion de l'ancien Palais des Congrès a été annulée par M. le Maire, car non conforme aux attentes municipales.

La Flânerie fait l'objet de toutes les attentions. L'étude préalable de mise en accessibilité a été réalisée, des chiffrages sont produits et la commune a immobilisé des crédits nécessaires à l'engagement des futurs travaux.

A l'heure actuelle, les services, en collaboration avec Mme GUILHOU, font un inventaire précis des copropriétés, des propriétaires et des droits de terrasses octroyés aux commerçants.

Une réunion de présentation du projet se verra proposée avant la fin de l'année.

Le projet consistera à la rénovation complète de l'espace public situé entre les bâtiments, pour ce faire les terrasses devront être toutes déconstruites par la collectivité.

L'ensemble des réseaux sera réhabilité et la ville portera une attention toute particulière au devoir de ravalement des façades dû par les copropriétés.

Le budget prévisionnel est estimé à environ 3M d'€ et sera phasé en plusieurs exercices budgétaires. La livraison est prévue pour fin 2025

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiments

SALLE POLYVALENTE

En raison de la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes » de la rue Brescou en centre-ville, la Collectivité envisage la création d'une nouvelle Salle Polyvalente, permettant de répondre à l'évolution des usages et répondant aux normes et technologies actuelles.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Construire un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins **des administrés Agathois**, en matière de mise à disposition de locaux, pour tout style de manifestations (repas dansant, lotos, spectacle de fin d'année, ...),
- Réaménager une zone d'entrée urbaine y compris les dessertes des équipements publics environnants (stade Sanguin, espace Carayon, ...),
- Accueillir les bureaux administratifs de la Direction Logistique et Évènementielle, en charge de la location des salles et des animations de la Ville.

Cette **Salle Polyvalente** se situera au niveau de l'entrée du complexe sportif des 7 fonts, sur une parcelle appartenant à la Ville et plus précisément, au niveau des terrains de tennis.

Comme pour tous les nouveaux projets, la ville souhaite répondre aux objectifs de développement durable et d'action pour le climat.

Ainsi, la construction et le réaménagement seront dans le respect d'une construction HQE (Haute qualité Environnementale), en inscrivant le projet dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Cela consistera notamment :

- Par la mise en place d'une infrastructure résiliente encourageant l'innovation,
- Par la mise en place de technique préservant toutes les ressources naturelles et l'utilisation d'une énergie propre,
- Par la mise en œuvre de techniques d'auto consommation durables,
- Par la mise en œuvre de matériaux écoresponsables et respectueux de l'environnement (bois, isolants bio-sourcés, ...)

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture **PEYTAVIN – CLAVEAU DE LIMA** de Montpellier.

Les études de conception seront livrées fin Mars 2023 et l'attribution des entreprises de travaux se fera fin Mai 2023.

Le début des travaux est prévu pour fin Juin 2023 avec 14 mois de travaux et 1 mois de déménagement et de prise en main.

La mise en service opérationnelle de l'équipement est prévue pour fin Octobre 2024.

Coût de l'opération :

Le coût global de la construction du bâtiment et aménagement des abords est de 5 280 000.00 € TTC.

L'aménagement complet de l'opération y compris l'aménagement du parking photovoltaïque et la requalification de l'avenue Paul Balmigère est de 7 800 000.00€ TTC.

Ce projet, grâce au caractère innovant et respectueux de l'environnement, sera subventionné par nos partenaires institutionnels à hauteur de 30% environ.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PUMP-TRACK – PLANEZE / PLAINE DES SPORTS URBAINS

Situé au cœur de la *Planèze*, à équidistance d'Agde, du Cap et du Grau, le complexe sportif des Champs Blancs va bientôt se doter d'un nouvel équipement. Le pump-track.

Il constituera le premier élément de la *Plaine de Sports Urbains* qui comprendra à terme :

- une aire de flat (figures au sol en skateboard et BMX),
- une mini-rampe (skateboard, roller, trottinette, BMX),
- un skate-park.

Sur cet espace d'environ 8 500 m² dédié à ce projet, seulement 2 500 m² seront occupés par des infrastructures, le reste de la zone sera dédié aux espaces verts et à la détente.

Dans cet esprit, la Plaine de Sports Urbains s'intégrera parfaitement dans le paysage en s'insérant dans la végétation et les volumes existants. Il n'y aura donc pas d'impact visuel majeur sur le site.

Cet espace se prêtera parfaitement à l'organisation d'événements (contests, jams, concerts...) grâce aux équipements déjà existants, notamment pour les accès et le stationnement (transport en commun, voies douces, parkings...). Le choix des éléments constitutifs du projet a été fait après avoir consulté les utilisateurs de l'ancien skatepark *Richelieu*.

Un *pumptrack* - ensemble de pistes constituées de bosses dans lesquelles on avance en vélo, skateboard ou trottinette en effectuant un mouvement de "pompage" avec les bras et les jambes - est actuellement en cours de construction au nord du Centre Aquatique, à la place du parking provisoire en bicouche, la centaine de places que celui-ci offrait a été repoussée une cinquantaine de mètres au nord, plus proche de l'école bilingue *Free Little Birds*.

Le *pumptrack* sera constitué de 3 pistes différentes : une pour les débutants, une handisport et une pour les pratiquants confirmés. Cette première phase de travaux, chiffrée à 275 000 € TTC est financée à hauteur de 60% environ par l'Union Européenne, la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Département de l'Hérault.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des équipements sportifs qualitatifs réalisés par la Commune et plus particulièrement sur ce site, favorisant la pratique des activités de plein air au cœur de la Ceinture Verte. La réalisation de cette infrastructure bénéficiera à tous les Agathois, rayonnera à travers tout le territoire de la CAHM et au-delà et permettra de répondre à la très forte demande des utilisateurs notamment durant la période estivale.

Un terrain de basket 3vs3 pourra également être intégré au site.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique, la ville va être confrontée à une très forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz (tarifs x 2.5 pour l'électricité des bâtiments, x 1.5 pour l'électricité de l'éclairage public et x 3.5 pour le Gaz).

L'éclairage public représente une part très importante en matière de dépense pour le budget de la ville. Il va donc être mis en œuvre de nouvelles dispositions pour limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie : de nombreuses mises en valeur du patrimoine vont être éteintes tout au long de l'année, seules les mises en valeur du Moulin des Evêques, du Pont des Maréchaux, de la Cathédrale, de l'Eglise du Grau d'Agde et de la Passerelle du Golf resteront allumées et seront éteintes pendant neuf mois (15 septembre au 14 juin) dès 21 heures et en été (15 juin au 14 septembre) à 1 heure.

L'éclairage public des parkings jouxtant des bâtiments municipaux : groupes scolaires, Centre Aquatique, Hôtel de Ville, Golf, Centre International de Tennis sera éteint au maximum une heure après la fermeture de l'établissement et ne sera rallumé au plus tôt qu'une heure avant l'arrivée des premiers occupants.

Afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse tarifaire sur le budget de la ville, il va être procédé à l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la nuit de 23 h 30 à 5 h 30 du 1^{er} octobre au 30 avril et ce sur la quasi-totalité du territoire communal ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station resteront allumés.

Ces différentes solutions engagées en matière de sobriété énergétique sur le fonctionnement de l'éclairage public permettront d'économiser 1.5 million de kWh ce qui représente 136 tonnes de CO₂ évité.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement de l'éclairage public permettra d'absorber les ¾ de la hausse tarifaire si aucune modification n'avait été réalisée.

En parallèle, la ville va accentuer les travaux de modernisation de son éclairage public pour augmenter la part de la technologie LED dans le parc d'éclairage public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE

Projet :

La ville d'AGDE a lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à projet pour la construction d'un centre funéraire afin de répondre à la demande croissante en la matière et aux difficultés actuelles des Agathois à accompagner leurs proches défunts sans devoir se déplacer sur d'autres communes.

La construction de la chambre funéraire d'une surface de 100m² avec 4 salons, ainsi qu'une salle de réception, sur un terrain de 833 m² jouxtant le cimetière communal situé boulevard Georges Pompidou, a été confiée à la société FUNECAP.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en décembre 2023.

Foncier :

Pour permettre la vente de la parcelle destinée à la création de la chambre funéraire, il est nécessaire de déplacer l'association d'utilité publique "Le Chat Agathois".

Cette association qui recueille les chats errants ou perdus, les soigne et leurs trouve de nouveaux foyers, va être délocalisée vers un terrain situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Des bungalows existants seront déplacés tandis que les plus vétustes seront remplacés. La livraison est prévue pour le mois de Décembre 2022.

Ce projet sera implanté sur un terrain municipal cadastré LL 395, actuellement d'une surface totale de 3000 m² (Chat Agathois, Régie des plages et Comité des Fêtes), 833 m² seront revendus pour le centre funéraire pour un montant de 375 000 €, la surface restante, soit 2167 m², sera conservée pour l'extension du cimetière.

- Surface vendue pour le centre funéraire = 833 m²
- Surface conservée pour extension cimetière = 2167 m²
- Occupation actuelle de la parcelle = Chats Agathois / régie des Plages / Comité des Fêtes
- Occupation future de la parcelle = Centre Funéraire / extension cimetière

Prix de vente pour le centre funéraire = 375.000 €

D YUNG, Directeur général adjoint, Pôle Développement et Service au public

J LOPEZ, Chef service qualité terrain

Point sur l'extension des consignes du tri sélectif au 1^{er} Janvier 2023

Au 1er janvier le tri se simplifie !

En quoi consiste l'extension des consignes de tri ?

Actuellement, 2/3 du contenu de nos bacs d'ordures ménagères pourraient être valorisés ! Ainsi, dès le 1er janvier 2023, le tri est rendu plus simple en mettant tous les emballages et papiers dans le bac jaune. Papier, carton, plastique, polystyrène, métal : tout se trie. Une grande partie est recyclée, transformée pour fabriquer de nouveaux objets sans utiliser de nouvelles ressources.

Le tri sert aussi à éviter la pollution et le gaspillage de matière. Grâce à lui, nous n'avons plus besoin d'extraire de nouvelles ressources ni d'utiliser de l'énergie pour transporter et produire.

Qu'est qui change concrètement ?

Tous les emballages et papiers sont à placer dans le bac jaune ou la colonne dédiée au tri sélectif :

- Les emballages en métal : capsules de café, petits emballages, conserves et canettes ...
- Les emballages en carton : gobelets, barquettes, boîtes et briques ...
- Les emballages en plastique : sacs, sachets, films, bouteilles, pots et flacons ...
- Les emballages en polystyrène : barquettes ...

Tous les emballages se trient à compter du 1^{er} janvier 2023

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Au 01/01/2023

LE TRI + SIMPLE

En vrac, non imbriqués, sans sac !

- Emballages en plastique
- Emballages en carton
- Emballages en métal
- Papiers journaux, magazines

Tous les emballages ménagers en plastique, carton, papier et métal se trient !

Sacs et sachets plastiques, pots de yaourt, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, films de suremballages, petits emballages métalliques...

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

J'AI LE BON GESTE, JE TRIE !

Jours de collecte

LES INTERDITS !

- Masques
- Tous les objets en plastique qui ne sont pas des emballages : À déposer dans votre sac d'ordures ménagères, en déchèterie ou en ressourçerie
- Plastique en plastique, bouteilles, bouches à dents, ligatures...
- VERRE : Il se recycle à l'usine et doit être déposé dans les colonnes à verre !

Le saviez-vous ?

- 8 boîtes de conserves recyclées = 1 casserole fabriquée
- 224 canettes = 1 trottinette

JE TRIE C'EST RECYCLÉ !

Flasher-moi !

SICTOM Pézenas-Agde
Adresse postale : 66100 Pézenas
Siège social : 27 Avenue de Pézenas 34000 Nérignon / Evreux

Tél. 04 67 86 45 83
Contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr

CITEO

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, C MANCEAU, L LAROSE, D YUNG, J LOPEZ, J VALADIER, JM DIETRICH.

Comité de quartier :

Présents :

ANTAL G, BERNADOU H, BESSIERE J, DELAGE M, DEVAUX C, GEOFFROY Y, GUILHEM D, JACOBS T, MATELOT JM, PROST V, SEGURA C, VIGNERON L, VIVOT E.

Absents excusés :

CHOUVEL J, FESQUET S, OLIVARD J, LABROUSSE H, OLIVARD J.

Absent non excusés :

IUNG O, THOMAS A.